

# APPEL DE PROJETS

## Activités avec les écoles ou les jeunes de niveau secondaire

Le 8 octobre 2024

Le Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques (VRPCS) invite les membres du corps enseignant, les unités académiques et administratives, les centres de recherche ainsi que les associations et regroupements étudiants à soumettre des projets qui contribueront à intensifier nos liens avec les écoles secondaires de la région du grand Montréal et/ou de mieux se faire connaître des jeunes des secondaires 4 et 5 ainsi que de leurs parents.

Le VRPCS soutiendra des projets pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ chacun, pour un montant total maximum de 100 000 \$. Les projets devront être implantés avant le 31 décembre 2025. Chaque équipe devra avoir réalisé un minimum de 50 % des travaux financés avant le 30 avril 2025.

### Nature des projets soutenus

Les projets soutenus peuvent varier dans leur forme et viser autant la création de nouvelles activités que l'enrichissement et l'amplification de la portée d'activités existantes. La pérennité des activités développées devra être assurée par les unités elles-mêmes quand le financement offert prendra fin.

Sans s'y limiter, les projets financés par le VRPCS peuvent prendre cette forme :

- Activités qui permettent d'écouter les jeunes sur leurs réalités et leurs aspirations
- Ateliers participatifs ou créatifs
- Conférences, présentations d'étudiants de l'UdeM
- Conception d'activités scolaires qui permettent aux enseignants de consolider les expériences vécues par leurs élèves lors des activités que nous leur offrons
- Conception de jeux mobilisant des connaissances reliées aux campus de l'UdeM ou à ses domaines d'études
- Activités qui permettent de découvrir les installations et équipements de l'UdeM : laboratoires, bibliothèques (espaces d'exposition, livres rares, casques de réalité virtuelle, mur de visualisation, studio de couture, studio d'enregistrement, imprimantes 3D), salles de spectacle, etc.

Les lieux des projets financés peuvent également varier, par exemple :

- Activités se déroulant dans les écoles secondaires
- Activités se déroulant à l'UdeM (offertes aux écoles ou directement aux élèves)
- Activités offertes dans le cadre d'un événement où se retrouve une grande quantité de jeunes des secondaires 4 et 5
- Activités offertes de façon virtuelle, synchrone ou asynchrone

### Critères d'évaluation

- **Pertinence (25 %)** : Le projet s'inscrit directement dans un des objectifs énoncés.
- **Réalisme (25 %)** : Le projet est réalisable selon les échéanciers et le budget prévus.
- **Portée, reproductibilité et possibilité de pérennisation (25 %)** : Le projet démontre le potentiel de toucher un grand nombre de jeunes ou d'écoles secondaires à travers le temps.
- **Cohérence (25 %)** : Par sa finalité, sa méthodologie ou les moyens entrepris pour l'atteinte de ses objectifs, le projet est développé en cohérence avec le [plan stratégique de l'Université de Montréal](#) et les conseils énoncés dans la fiche [Conseils et bonnes pratiques pour des interactions réussies avec les écoles et les jeunes de niveau secondaire](#).

À la fin du projet, les personnes et équipes financées s'engagent à fournir un rapport d'activités (maximum 3 pages) indiquant entre autres les retombées du projet et incluant un sommaire des dépenses.

### Contenu du dossier de l'appel à projet

Le dossier doit comprendre les éléments suivants :

- 1) identification et coordonnées de la personne responsable du projet;
- 2) descriptif du projet (maximum 2 pages), incluant :
  - a. les objectifs et la description du projet;
  - b. les principaux collaborateurs au projet;
  - c. le niveau d'engagement des personnes concernées dans la réalisation du projet et les moyens qui seront entrepris pour y parvenir;
  - d. la portée du projet (écoles, organismes, événements visés) et les possibilités de reproductibilité;
  - e. les retombées anticipées (selon le projet : pour l'unité, l'UdeM, les écoles secondaires, la société, etc.);
  - f. un calendrier de réalisation (les grandes étapes et l'échéancier final);
- 3) budget justifié (maximum 1 page) qui détaille les postes budgétaires et les autres sources de financement, le cas échéant.

À noter que :

- Les dépenses de nourriture, d'alcool, de permis d'alcool et de matériel informatique ne sont pas admissibles, à moins d'une justification pertinente.
- Le financement de salaires dédiés à des étudiants de l'UdeM est encouragé.
- Tous les achats sont sujets aux règles d'acquisitions de l'Université, ce qui inclut l'acquisition de biens ou services ou l'embauche de consultants.

Pour toute question relative à l'appel de projets, veuillez contacter la conseillère principale planification stratégique, Marie-Claude Lussier, à [marie-claude.lussier.2@umontreal.ca](mailto:marie-claude.lussier.2@umontreal.ca).

Les propositions de projets doivent être soumises **au plus tard le mardi 12 novembre 2024 à midi** par courriel à l'adresse suivante :  
[vrpcs@umontreal.ca](mailto:vrpcs@umontreal.ca).